

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux
Fonds de Développement et d'Attractivité
Proposition de création d'un pôle touristique d'activités
de pleine nature autour de WANGENBOURG**

CP/2020/010

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Services associés :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin, a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Ouest, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de dynamisation touristique du territoire intercommunal par la création d'un pôle d'activités de pleine nature à Wangenbourg, porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, co-construit avec le Département, la commune de Wangenbourg, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Mossig et du Vignoble et de nombreuses associations locales du territoire, s'inscrit dans les enjeux prioritaires du Territoire Ouest.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble une subvention globale de 872 500 €, dont 832 500 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de création d'un Trail Center VTT, 20 000 € au titre du Fonds d'Innovation pour une étude de définition du modèle économique de ce Trail Center et 20 000 € au titre du Fonds d'Innovation pour une étude de définition du projet de Maison de Pays à Marlenheim.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, de son Office de Tourisme Intercommunal et de la Commune de Wangenbourg ainsi que les conventions financières qui en découlent.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts et producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...). L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le projet de dynamisation touristique du territoire intercommunal par la création d'un pôle d'activités de pleine nature à Wangenbourg, porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, co-construit avec le Département, la Commune de Wangenbourg, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de la Mossig et du Vignoble et de nombreuses associations locales du territoire, s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- Développer les activités de pleine nature :
 - faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire ;
 - développer des actions communes avec le Parc Naturel des Vosges du Nord,
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
 - accroître la visibilité des sites culturels du territoire.

1) CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Le projet consiste à construire à Wangenbourg un bâtiment d'accueil en entrée de site, favorisant sa visibilité : un « Lieu de vie » / « Camp de base » de l'activité « Trail Center VTT » dédié à la pratique du vélo à destination des cyclotouristes et cycloportifs, avec des services variés :

- Services payants : vente et location de vélos, maintenance et réparation, snack-bar-boutique, accompagnement et encadrement, animations et évènementiels, remontée mécanique ;
- Services gratuits : scénographie, préau, salle « hors sac », station lavage vélo et petite réparation, accès libre au tracés cross-country (XC). En prolongement du bâtiment, le projet prévoit d'aménager un espace dédié au VTT « trail center » proposant des zones d'initiation, des parcours sécurisés de VTT cross-country, deux « pumphtracks » (Parcours VTT avec bosses et virages en boucle fermée), un à Wangenbourg et un Wasselonne, et des équipements qui permettront de faire vivre le site ainsi qu'une offre complémentaire, telle que l'ascension cyclo-chronométrée des cols environnants.

La fréquentation prévisionnelle serait de 30 000 personnes par an, composée d'utilisateurs locaux, jeunes, scolaires, familles, groupes, issus du Bas-Rhin mais aussi de visiteurs de

passage en Alsace. L'équipement a en effet pour vocation de cibler l'épanouissement d'un public jeune afin de leur rendre accessibles les activités de pleine nature liées à la pratique du VTT. Au-delà de ce public cible, il est recherché une vraie complémentarité entre cet équipement et son territoire : retombées économiques et structuration de l'offre touristique locale. Son rayonnement doit prendre en compte une diversité d'usagers et de clientèles, issues du territoire et au-delà.

Son modèle économique et de gestion devrait garantir sa viabilité et sa pérennité via une expertise spécifique qui sera menée par la Communauté de Communes avec l'appui du Département. Cette expertise s'assurerait que cet équipement s'appuie sur une offre en hébergements, restauration, commerces et services. Cette offre devrait être adaptée aux différents publics cibles : jeunes, familles, personnes en situation de handicaps, seniors, sportifs, ... et développer un axe tourisme social.

En complément du développement de cette nouvelle offre de loisirs, la Communauté de Communes souhaite engager une étude pour la création d'une Maison de Pays à Marlenheim.

2) LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, en lien avec les politiques publiques du Département, s'engage à :

Jeunesse et solidarité

- Inscrire le futur équipement Trail Center VTT comme un élément structurant de développement de sections "sports de nature" dans les collèges environnants (Marmoutier, Wasselonne et Marlenheim) ;
- Développer des complémentarités avec d'autres sites sportifs « Indoor » tels que le projet de salle multi-activités (anciennement COSEC) à Wasselonne ;
- Favoriser l'accès du site aux collégiens grâce à un tarif privilégié, notamment dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire du collège Marcel Pagnol de Wasselonne qui comprend un axe sport bien-être et des actions sportives. Il s'agit aussi de développer des accueils de classe sur des projets ponctuels ou dans le cadre de dispositifs conventionnés ;
- Prendre en compte l'accessibilité des équipements aux personnes handicapées : piste d'initiation adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), signalétique adaptée aux déficients visuels ;
- Adapter les équipements aux personnes âgées et développement d'activités "Sport Santé" destinées aux seniors via une synergie avec la Maison du Bien-Etre à Saverne ;
- Insérer des clauses sociales aux marchés pour l'aménagement et l'entretien paysager de la prairie et des espaces verts.

Développement touristique

- Développer des synergies entre le Trail Center VTT et les Terrasses de

Wangenbourg : programmation annuelle, tarifs préférentiels (remontées mécaniques, locations, prestations) ;

- Veiller au développement d'une offre en hébergement garantissant des tarifs accessibles aux publics prioritaires du Département ;
- Donner les moyens techniques et financiers à l'OTI afin de promouvoir le Trail Center et animer et coordonner les différents sites sportifs culturels et touristiques du Territoire.

Développement durable

- Engager auprès d'un expert une étude dédiée à la viabilité du modèle économique et de gestion afin de conforter la pérennité de l'équipement ;
- Avoir recours à une gestion pro-environnementale des équipements : ventilation naturelle, brises-lumière, gestion de l'eau, traitement des déchets, entretien paysager raisonné, création d'espaces verts et de mares écologiques ;
- Mettre en place une communication visant à sensibiliser les pratiquants aux impacts de la pratique VTT en milieu naturel.

Si le site de Trail Center VTT devait à terme être géré par un tiers, éventuellement via une délégation de service public, le délégataire qui serait retenu par la communauté de communes serait tenu de respecter ses engagements à la présente convention. Les conditions de cette convention devront apparaître dans le dossier de consultation des entreprises puis dans le contrat de délégation à intervenir.

La commune de Wangenbourg, en lien avec les politiques publiques du Département, s'engage à :

Développement touristique

- Mettre à disposition du foncier communal pour la réalisation du projet de Trail Center afin de permettre la construction du bâtiment d'accueil et les aménagements nécessaires à la réalisation du projet ;
- Mettre à disposition des réseaux et infrastructures nécessaires à la réalisation du projet ;
- Conforter la destination touristique de loisirs et de vacances de la commune, reconnue comme "Station Verte" en offrant des services adaptés ;
- Mettre à disposition la salle polyvalente du « Langacker » présente sur le site lors d'évènements tels que l'Elsass'Bike ;

Développement durable

- Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), veiller à intégrer les dispositions réglementaires permettant le développement des projets sports de nature à venir ;
- Veiller à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et à la préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de la Mossig et du Vignoble, en lien avec les politiques publiques du Département, s'engage à :

Jeunesse et solidarité

- Assurer la promotion touristique de l'équipement et plus largement des sports de pleine nature en partenariat avec les associations sportives du territoire et les prestataires locaux ;
- Valoriser l'offre d'activités de sports de pleine nature par la structuration de services et la promotion autour d'usages dédiés (marche nordique, trail, vélo, randonnée...) avec les partenaires associatifs.

Développement touristique

- Contribuer à l'attractivité du site en partenariat avec les associations sportives ;
- Rationnaliser la base VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ;
- Valoriser et structurer les activités de sports de pleine nature (marche nordique, trail, vélo, randonnée...) ;
- Soutenir « l'évènementiel » et les temps forts proposés sur le territoire (Elsass'Bike, les circuits de la Couronne d'or,...) en concertation avec les partenaires de cette convention et les partenaires financiers ;
- Développer une programmation annuelle d'évènements et d'animations de formats complémentaires en phase avec l'envergure du projet de Trail Center VTT ;
- Œuvrer activement au développement de la capacité d'accueil du territoire en hébergements (augmentation du nombre de nuitées possibles et réalisées) ;
- Créer des produits innovants intégrant le nouvel équipement à une offre d'hébergement attractive et adaptée aux différents publics cibles (jeunes, familles, groupes).

Développement durable :

- Préserver les espaces naturels et l'environnement des effets induits par un programme d'évènements en concertation avec les partenaires habituels de l'OTI.

Le Département du Bas-Rhin :

Le Département porte l'ambition de construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement des territoires, de l'économie et de l'emploi ainsi que l'épanouissement des habitants.

Pour répondre à cette ambition, le Département a décidé de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Le Département s'engagerait à mettre à disposition gracieuse son ingénierie en lien avec les compétences du Département notamment dans les domaines administratif, juridique, technique, dans le cadre de ses politiques en faveur :

- du développement maîtrisé des Sports de nature,
- du développement local et touristique,
- de la promotion des mobilités douces,
- de la vie associative,
- de l'insertion et de l'emploi,
- de l'aménagement foncier agricole et forestier,
- de la protection et de la gestion des milieux naturels.

Le Département s'engage en outre à :

Jeunesse et solidarité

- Accompagner la Communauté de Communes dans la mise en place d'un accès privilégié aux collégiens aux équipements du territoire ;
- Accompagner le territoire pour la création de sections sports de nature au sein des collèges du territoire.

Développement touristique

- Soutenir la Communauté de Communes et ses partenaires dans leur volonté de déployer un panel d'activités de pleine nature à l'année (4 saisons) en mettant à disposition l'ingénierie du Département et d'Alsace Destination Tourisme ;
- Considérer pleinement le projet de Trail Center VTT de Wangenbourg comme le site majeur en matière de VTT du Bas-Rhin ayant un effet levier pour développer de nouveaux projets de sports de nature sur le territoire ;
- Accompagner le territoire vers le développement du projet global de dynamisation du territoire : le Département soutient, via le fond de développement et d'attractivité, le projet visé par la convention (Trail Center VTT) ;
- Soutenir, au titre du fonds d'innovation territoriale, une étude économique globale :
 - Modèle économique de gestion de l'équipement trail center VTT ;
 - Etude de marchés sur les offres à proximité ;
 - Retombées économiques sur le territoire ;
 - Modalités d'optimisation et d'innovation en matière de développement touristique (nature et nombre d'hébergements, de restauration, de commerces et de services,...).

Cette étude devrait être lancée au premier trimestre 2020 afin de garantir la meilleure adéquation du programme immobilier et de ses modalités de fonctionnement.

- Soutenir également, à la demande du territoire, au titre du fonds d'innovation territoriale, une étude préalable à la création d'une maison du terroir et plus globalement à la valorisation des patrimoines locaux (volet œnotourisme/produits locaux) ;
- Accompagner la Communauté de Communes et son OTI au dépôt d'un dossier Atout France afin d'inscrire le site dans le réseau de Destinations touristiques européennes d'excellence.

Développement durable

- Viser l'accueil durable des visiteurs sur ce site de moyenne montagne afin d'en préserver ses milieux des effets prévisibles d'une fréquentation accrue du public ;

3) PROPOSITION DE FINANCEMENT

- **Pour la création d'un trail center VTT**

Le coût du projet global s'élèverait à 2 775 000 euros selon le détail ci-après.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité d'un montant global de 832 500 €, soit 30% de la dépense prévisionnelle éligible.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Réalisation du trail center (parcours XC) + deux pumptracks	1 935 000 €	Département Bas-Rhin (30%)	832 500 €
Aménagement d'équipements et de dispositifs complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des cols - Implantation dans les réseaux (R-bike, Nordic Walk) - Intégration dans une application de guidage mobile 	100 000 €	FEADER (1,2%)	35 000 €
		Massif des Vosges (6%)	165 000 €

Réalisation d'itinéraires de liaisons entre les sites en site propre	550 000 €	Etat (DETR+DSIL+FNADT) (8,3%)	230 000 €
Achat de petits équipements et divers	125 000 €	Région Grand EST (16,2%)	450 000 €
		Communauté de communes (38,3%)	1 062 500 €
Total	2 775 000 €	Total	2 775 000 €

- **Pour une étude de définition du modèle économique du projet de Trail Center :**

En complément de la construction de cet équipement, le territoire souhaite engager une étude de définition du modèle économique de son équipement.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale d'un montant global de 20 000 €, soit 50% de la dépense prévisionnelle éligible.

Dépenses		Recettes	
Etude	40 000 €	Communauté de Communes Mossig Vignoble	20 000 €
		Département du Bas-Rhin	20 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

- **Pour une étude de définition du projet de la Maison de Pays à Marlenheim :**

Dans le cadre du projet global de redynamisation touristique du territoire, à la demande du territoire, une étude pour la création d'une Maison de Pays à Marlenheim va être engagée.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale d'un montant global de 20 000 €, soit 50% de la dépense prévisionnelle éligible.

Dépenses		Recettes	
Etude	40 000 €	Communauté de Communes Mossig Vignoble	20 000 €
		Département du Bas-Rhin	20 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Ce projet de rapport a recueilli l'avis favorable de la Commission Territoriale du territoire Ouest réunie le 23 janvier 2020.

Les dépenses d'investissement seront imputées de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	20 990 441,00 €	832 500,00 €

Les dépenses de fonctionnement seront imputées de la manière suivante :

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44345	65-65734-32	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
44465	65-65734-94	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de construction d'un Trail center VTT, d'une étude de définition du modèle économique de cet équipement et d'une étude de définition du projet de création d'une Maison du pays à Marlenheim, portés par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 832 500 €, soit 30% d'une dépense prévisionnelle de 2 775 000 €, à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble pour la création d'un trail center VTT au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 €, soit 50% d'une dépense prévisionnelle de 40 000 €, à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble pour une étude de définition du modèle économique de l'équipement Trail center VTT au titre du Fonds d'Innovation Territoriale ;
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 €, soit 50% d'une dépense prévisionnelle de 40 000 €, à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble pour une étude de définition du projet de création d'une maison du pays à Marlenheim au titre du Fonds d'Innovation Territoriale ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la Commune de Wangenbourg et l'Office de Tourisme Intercommunal de la Mossig et du Vignoble ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY